

FICHE D'INFORMATION POUR LE CLIENT
de Me Mark Herssens

1. Votre avocat et son cabinet

1.1. Vous avez confié votre dossier à Me Mark HERSSSENS.
Il est avocat en Belgique, inscrit au barreau néerlandophone des avocats de Bruxelles.
Son cabinet est établi à B-1000 Bruxelles, rue de l'Association, 28.
Son numéro d'entreprise : 0812 554 251.
Vous pouvez contacter Me Herssens par e-mail à l'adresse Mark.Herssens@ks4v.be

1.2. Me Herssens exploite son cabinet en son propre nom. Il est associé de l'association Keuleneer*Vanneste*Van Varenbergh*Verhelst*Derveaux, en abrégé KS4V. Pour éviter toute équivoque : vous signez le contrat d'avocat avec Me Herssens et pas avec KS4V.

1.3. La responsabilité civile de Me Herssens est assurée auprès de AMLIN Europe SA par l'intermédiaire de Vanbreda Risks & Benefits sous le numéro de police LXX034899. La police qui couvre cette responsabilité professionnelle, donne couverture partout dans le monde, sous réserve des précisions et exceptions reprises dans la police en soi ; ainsi les demandes introduites aux EU ou au Canada, ou sous la législation ou la juridiction des EU ou du Canada, ne sont pas assurées.

2. Votre avocat et ses prestations

Vous pouvez vous adresser à Me Herssens pour les prestations suivantes :

- ✓ avis juridique
- ✓ assistance lors des litiges par devant les Cours et tribunaux.

Vous pouvez consulter les conditions et stipulations générales sur le site web www.ks4v.be

Votre convention avec Me Herssens est soumise au droit belge. En cas de litiges éventuels la procédure sera menée en néerlandais et par devant les tribunaux de Bruxelles.

3. Pour les informations ou en cas de réclamations

Si vous désirez obtenir de plus amples informations ou si vous avez une réclamation, vous pouvez atteindre Me Herssens

- ✓ par la poste à l'adresse : rue de l'Association, 28 à 1000 Bruxelles
- ✓ par fax au numéro : 02 209 11 20
- ✓ par e-mail à l'adresse : Mark.Herssens@ks4v.be
- ✓ ou par téléphone au numéro 02 209 11 22.

4. Règles professionnelles et codes de conduite

En tant qu'avocat inscrit au barreau néerlandophone des avocats de Bruxelles, Me Herssens est soumis aux règlements de l'Ordre des Barreaux Flamands. Lesdites règles peuvent être consultées au <http://www.advocaat.be/Page.aspx?genericid=87>

En outre il est tenu aux règles de son Barreau qui peuvent être consultés au <http://www.noab.be>

L'ordre néerlandophone des avocats de Bruxelles (NOAB) peut être contacté comme suit :

- ✓ Palais de justice, Place Poelaert, 1000 Bruxelles
- ✓ e-mail : orde@baliebrussel.be
- ✓ téléphone : 02 508 67 62
- ✓ téléfax : 02 514 22 66.